



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

De L'Vsage Des Passions

Senault, Jean-François

Paris, 1643

III. Du bon vsage de la Cholere & de la juste seuerité.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-48661](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-48661)

que Iesus-Christ ne nous a rien commandé, qui ne soit raisonnable, & que si la Grace nous est nécessaire, pour accomplir les Commandemens, ce n'est pas tant vne preuve de leur difficulté, qu'une marque de nostre desreglement : Comme nous devons adorer la Justice, qui punit nos crimes, nous devons adorer la Misericorde, qui fortifie nostre foiblesse, & reconnoistre qu'il ne nous donne point de loix, qu'en mesme temps, il ne nous donne des forces pour les observer.

TROISIEME DISCOURS.

Du bon usage de la Cholere.

CE Poëte auoit raison de dire, que le chemin de l'enfer estoit ouuert à tout le monde, & qu'il estoit permis indifferemment à tous les hommes d'y descendre: Mais que d'en sortir quand on y estoit entré, & de reuoir la lumiere du iour, apres qu'on auoit demeuré dans les tenebres; c'estoit vne grace que le Ciel n'accordoit, qu'à ces grands hommes, qui l'auoient meritée par leurs glorieux trauaux: Il n'est rien de plus facile que d'abuser de la Cholere, & de s'engager dans les iniustes ressentimens

In voluptates & vitia de-

timés d
rompu
& sans
nous tr
de cont
il n'est
bien vs
est plus
regler,
que de
lente q
elle est
preuen
font pa
qu'ils
grande
Passion
grés; c
leur ve
toute l
les ne f
quand
ne nait
elle s'e
monte
n'est p
effacer
les for
mirac
n'a pas

timés de la vengeance; La Nature cor-
rompuë nous enseigne ces desordres,
& sans autres Maistres que nos desirs,
nous trouuons tous les iours le moyen
de contenter cette Passion: Mais certes
il n'est rien de plus mal-aisé, que d'en
bien vser, & elle est si farouche, qu'il
est plus facile de l'esteindre, que de la
regler, & de la bannir de nostre ame,
que de la moderer. Car elle est si vio-
lente qu'on ne la peut reprimer, &
elle est si soudaine qu'on ne la scauroit
preuenir: Ses premiers mouuemens ne
sont pas en nostre pouuoir, & dès lors
qu'ils sont esleuez, elle a fait la plus
grande partie de ses rauages: Les autres
Passions sont redoutables en leur pro-
grés; comme les Scorpions qui portent
leur venim à la queuë, elles reseruent
toute leur furie à leur extremité, & el-
les ne sont iamais plus dâgereuses, que
quand elles sont plus aagées: Vne hay-
ne naissante se peut guerir; mais quand
elle s'est accruë avec le temps elle sur-
monte tout les remedes: vne enuie qui
n'est pas encore bien formée se peut
effacer, mais quand elle a pris toutes
ses forces, il faut que le Ciel face des
miracles pour l'estoufer: vn amour qui
n'a pas encore passé des yeux dans le
cœur,

*scenditur.
in res
asperas
& duras
subeun-
dum est.
hic im-
pellamus
animos.
illic re-
frane-
mus. Se-
nec. E-
pist. 123.*

cœur, & qui est plustost vne complaisance qu'une Passion, s'estient aussitost qu'il s'est allumé; mais quand il a penetré le fonds de l'ame, qu'il a porté ses flammes dans la volonté, il faut un long-temps pour l'amortir; & si la hayne, le despit & la jalousie ne viennent au secours de la Raison, elle aura bien de la peine à triompher d'un si puissant Ennemy: Mais la Cholere a toutes ses forces dans son berceau, Elle est grande aussitost qu'elle est formée, & comme si elle estoit de la nature des Esprits, elle n'a point de besoin du temps pour s'accroistre, de sorte qu'elle est difficile à vaincre, dès lors qu'elle commence à combattre, & contre l'humeur des autres Passions, elle est plus à craindre dans sa naissance que dans son progres; Elle porte son poison à la teste, comme les viperes; si vous pensez l'estoufer quand elle s'esleue, vous augmentez sa fureur, & ce monstre est si farouche que pour appaiser sa violence, il faut se résoudre à la souffrir.

*Nihil ex
his que
tam tri-
stes agi-
mus, se-*

C'est pourquoy je conseillerois à tous ceux qui le veulent faire servir à la vertu, de prevenir sa naissance, & de l'adoucir avant mesme qu'il soit formé:

formé
ce qu'
uroit p
inquier
offensé
conno
les hor
nostre
la Fort
mys pr
blesse.
nos de
valent
que le
geuse
font p
foubs
ils ca
Nous
poser
vn es
pellon
Nos
nostre
nous
uions
cheste
biens
ne for
qu'ell

formé: Il se faut représenter que tout ce qui nous met en cholere, ne devroit pas seulement nous mettre en inquietude, que les choses ne nous offensent, que parce que nous ne les connoissons pas, que les richesses & les honneurs tirent leur grandeur de nostre ignorance, que les accidens de la Fortune, & les injures de nos Ennemys prennent leur force de nostre foiblesse. Pour les Biens qui resueillent nos desirs, il faut se persuader qu'ils ne valent pas la peine d'estre souhaitez, que leur perte nous est plus avantageuse que leur possession; qu'ils ne sont pas ce qu'ils paroissent, & que sous vne fausse apparence de plaisir, ils cachent de veritables douleurs; Nous ne sçauons pas encore leur imposer les noms qu'ils meritent, & par vn estrange aueuglement, nous appellons nos supplices, des felicitez. Nos desplaisirs ne procedent que de nostre ignorance, & la Cholere ne nous surprendroit jamais, si nous sçauions bien, que les vertus font nos richesses & nos honneurs; Tous les biens que la Fortune nous peut raurir ne sont pas à nous, quelque vsage qu'elle nous en laisse, elle s'en reserue

la

*rium est,
nihil ma-
gnum. In-
de vobis
ira &
insania
est, quod
exigua
magno
estimatis.
Senec.
lib. 3. de
ira, c. 34.*

*Quod
vinculum
amoris esse
debebat,
seditionis
atque odii
causa est,
idem vel-
le. Sen. 3.
de ira,
cap. 34.*

la souueraineté ; & souuent elle nous les oste, pour nous aprendre qu'elle nous les preste, & ne nous les donne pas : Comme ils sont plustost des faueurs de sa liberalité, que des effects de nostre industrie, il est juste qu'elle en soit auare, apres en auoir esté si prodigue. Enfin toutes les choses qu'elle dispense, sont trop basses pour nous occuper, & il ne faut pas trouuer estrange qu'elles mettent de la diuision entre les personnes qui en souhaitent la joiuissance, & qui n'en peuuent souffrir le partage.

Pour les accidens inopinez, nous deuons nous souuenir qu'estant dás le monde, nous sommes sujets à ses loix; que ce seroit estre trop delicat, que de pretendre des dispenses, que les Roys n'ont pas obtenués; que rien n'est arriué dans les siecles passez qui ne puisse arriuer en celuy-cy; que nostre fortune n'est pas mieux estable que celle de tant de Monarques, qui ont perdu leur vie & leur estat en vn mesme jour; que nostre santé n'est pas plus ferme que celle des autres, & qu'estans composez de mesmes elemens, ils ne souffrent point de maladies, qui ne nous puissent attaquer; que nos richesses ne
sont

font pa
avec ju
uent d
uent ra
uent e
grand
lence d
qu'on
ne peu

Pou
res, il
atroce
nous f
leurs a
elle n
releue
ee; si
uoien
ient p
font il
malhe
re par
leurs
il fau
ceux-
que la
pas se
de no
que l
Iosep

font pas à couuert, pour estre acquises avec justice ; que les flammes les peuvent deuorer , que les larrons les peuvent raurir , que les estrangers les peuvent enleuer , que la puissance d'un grand , la malice d'un Iuge , & la violence d'un ennemy, sont des accidens qu'on peut bien preuoir, mais qu'on ne peut pas tousiours éuiter.

Pour les injures, si elles sont legeres, il les faut mespriser, & si elles sont atroces, il les faut adoucir : Elles ne nous feront jamais tant de mal qu'à leurs autheurs, & si elles sont injustes, elle nous feront glorieuses. Rien ne releue tant l'innocence que l'iniustice ; si les Socrates & les Regules n'auroient eu des persecuteurs, ils n'auroient point receu de loüanges ; ils ne sont illustres que parce qu'ils ont esté malheureux, & ils doiuent la meilleure partie de leur gloire, à la cruauté de leurs ennemis : Pour faire des Martyrs, il faut des Tyrans , & la rigueur de ceux-cy n'est pas moins necessaire que la constance de ceux-là ; Il ne faut pas se mettre en peine, si l'intention de nos ennemis est injuste, pourueu que leur action nous soit profitable : Ioseph estoit obligé à ses freres ; leur hayne

*Non est
magnus
animus,
quem in-
curuat
injurias
Aut po-
tentior te,
aut imbe-
cillior la-
st: si im-
becillior,
parce illi;
si poten-
tior, parce
tibi. Sen.
3. de irā,
cap. 5.
in fine.*

Dat Ioseph fratibus munera, quasi vellet soluere beneficiū venditionis, proditiois, ejectionis in cisternā: non enim regnaret nisi venisset. Philo Judæus.

hayne luy fut glorieuse, s'il n'eut perdu la liberté, il n'eut jamais regné dans l'Egypte, & s'il ne fut entré dans la prison, il ne fut jamais monté sur le throsne: Que nous importe que les seins des hommes soient mauuais, pourueu que celuy qui les menage par sa Prouidence, les face seruir à nostre salut; & si nous ne refuserions pas de perdre la liberté pour acquerir vn Royaume, pourquoy ne souffrirons nous pas vne injure, pour gagner vne couronne eternelle. Quand ces raisons souuent meditées auront fait impression sur nos esprits, il sera bien malaisé que la Cholere nous surprenne, & qu'elle ne soit traitable dans sa naissance si nous sommes preparez contre ses efforts: car sa violence procede plustost de nostre foiblesse que de sa force, & il me semble que nous auons plus de lascheté, qu'elle n'a de fougue.

Auec ces precautions, ie pense qu'on en peut tirer quelque seruice, & que les Roys & les Iuges la peuuent employer vtilement en faueur de la Iustice: Elle doit bannir de leurs ames la Crainte & la douceur; quand elles s'opposent indiscrettement à la fermeté des loix; Elle doit remplir de son noble

noble fe
laissent
ou inti
doit en
& met
ques ce
rienne
Ainsi v
nieux
piter,
foudre
exemp
cours à
ils ont
corde:
n'est p
pas s'e
biue les
ses Di
desord
crit le
leurs a
ete qu
rité,
se me
mes q
punis
leur c
quan
effroy

noble feu, tous les courages qui se
 laissent corrompre par les promesses,
 ou intimider par les menaces : Elle
 doit enfin succeder à la Clemence,
 & mettre en la bouche des Monar-
 ques ces paroles imperieuses qui re-
 tiennent les sujets dans l'obeissance :
 Ainsi voyons nous que le Poëte inge-
 nieux donne de la Cholere à son Ju-
 piter, toutes les fois qu'il luy met la
 foudre en la main, aprenant par cet
 exemple aux Souuerains, d'auoir re-
 cours à cette Passion genereuse, quand
 ils ont vainement employé la miseri-
 corde: Il est vray que cette preuue
 n'est pas conuainquante, & il ne faut
 pas s'estonner, si ce Prophane attri-
 bue les mouuemens de nostre ame à
 ses Dieux, puis qu'il leur impute ses
 desordres, & qu'apres nous auoir des-
 crit leurs meurtres, il nous raconte
 leurs adulteres : Mais l'Escriture sain-
 ète qui a esté dictée par l'Esprit de ve-
 rité, nous enseigne que le vray Dieu
 se met en fureur, & qu'il y a des cri-
 mes qui ne peuuent estre dignement
 punis ; si la Iustice n'emprunte la cha-
 leur de la Cholere. C'est pourquoy
 quand le Sage nous represente ce jour
 effroyable, où Dieu se vangera de ses
 enne-

*Precibus-
 que minas
 regaliter
 addit.*

*Ouid. 2.
 metamor-
 phos.*

*Accipiet
armatu-
ram zelus
illius, in-
duet pro
thorace
justitiam,
& acci-
piet pro
galeâ ju-
dicium
certum,
sumet scu-
tū inex-
pugnabile
æquitatē,
acuet au-
tem du-
ram iram
in lan-
ceam, &
pugnabit
cum illo
orbis ter-
rarum
contra in-
sensatos.
Sapient.
cap. 5.*

ennemis, & qu'il luy donne des armes pour les intimider & pour les punir; il l'anime de zele & de jalousie, il le revet de la Justice comme d'une cuirasse, il luy met sur la teste le jugement, comme un casque, il luy fait porter en la main gauche la severité, comme un bouclier, il luy met dans la droite la Cholere, comme une lance, & il le fait descendre sur la terre en ce furieux équipage, pour punir les rebelles de son Estat. Je sçay bien, que le Propete s'accommode à nostre foiblesse en cette eloquente description, & qu'il ne pretend pas nous persuader que la Cholere de Dieu soit de mesme nature que la nostre, ny que cette Passion trouble son repos, qui n'est pas mesme interrompu dans les enfers, par le châtiment des Demons: Mais on ne sçauroit nier pour le moins, que Iesus-Christ ne l'ait employée, pour vanger les outrages de son Pere, qu'il n'ait armé de foüets & de cordes, ces mains adorables, qui deuoient estre percées de clous, qu'il n'ait permis à son juste ressentiment de paroistre sur son visage, & qu'il n'ait fait en cet estat, tout ce que les hommes prudens ont accoustumé de faire, quand ils punissent le

le crime
cence.

Enfin
pas que
gouvern
les Princ
res, que
bien oc
qu'à de
tesmoig
quand l
sujets, q
font enl
que la
Souvera
de son l
compar
l'une re
Lion, c
rouche
rosée q
les des
Mais d
qui ac
Crimin
souvie
remed
ordon
de, qu
les vn

le crime, où qu'ils deffendent l'innocence.

Enfin le plus sage des Roys ne croit pas que les Estats puissent estre bien gouvernez sans la Cholere, il veut que les Princes soient sensibles à leurs injures, que l'espée qu'ils portent, soit aussi bien occupée à punir les criminels, qu'à deffaire les ennemis, & qu'ils resmoignent autant d'indignation, quand les loix sont violées par leurs sujets, que quand les places frontieres sont enleuées par leurs voisins: Il croit que la Cholere & la douceur d'un Souuerain doiuent entretenir la paix de son Royaume, & se seruant d'une comparaison excellente, il dit que l'une ressemble au rugissement d'un Lion, qui estonne toutes les bestes farouches d'une forest, & l'autre à la rosée qui tombe sur les herbes, & qui les deffend de la chaleur du Soleil. Mais dans toutes ces iustes esmotions, qui accompagnent le chastiment des Criminels, il faut que le Prince se ressouuienne, que les supplices sont des remedes, & que la mort mesme qu'il ordonne, est vne espece de misericorde, qu'il fait aux coupables: Il en bannit les vns, de peur que leur conuersation n'aug-

Sicut fremitus leonis, ita & Regis irae ejus, & sicut ros super herbam, ita & hilaritas ejus.

Prov. 19.

n'augmente le nombre des meschans; ils despoüille les autres de leurs biens, de peur qu'ils n'en abusent; il oste la liberté à quelques autres, de peur qu'ils ne l'employent contre l'Estat; il les priue de la vie, quand il juge que leur mal est incurable, & il pense leur faire grace, quand il les condamne à la mort. C'est pourquoy il est obligé de se partager entre les sentimens d'un juge & d'un medecin, de traiter vne mesme personne, comme criminelle & comme malade, & de mesler la douceur avec la seuerité, de crainte qu'on ne luy reproche, que sa Cholere est plus pernicieuse que profitable à son Estat.

*Interim
optimum
est mise-
ricordia
genus, oc
cidere.
Senec. 1.
de irâ,
cap. 16.*

Si les Roys sont obligez d'apporter tant de precautions dans le chastiment des rebelles, les particuliers peuvent juger, avec qu'elle retenüë, ils doiuent vsfer de leurs Passions, & combien leur Cholere doit estre douce pour estre raisonnable: Car leur puissance n'est pas esgale à celle des Roys, leurs injures ne sont pas si grandes, & le ressentiment n'en est pas si excusable. Aussi leur conseillerois ie d'estoufer vne Passion, dont l'vsage est si dangereux, & d'en secher la soutece, pour en

*Salubrius
est, ira
etiam ju-
ste pul-
santi non*

en tarir les ruisseaux. Quand elle nous
 est naturelle, & qu'elle fait la princi-
 pale partie de nostre temperament, il
 est bien mal-aisé de la chasser & il n'est
 pas en nostre pouuoir de changer des
 elemens qui nous composent, ny de
 corriger des fautes que la Nature a
 commises: Neantmoins ce mal n'est
 pas sans remede, & s'il ne peut estre
 guery parfaitement, il peut au moins
 estre beaucoup adoucy; Il faut luy re-
 trancher le vin qui l'allume, & com-
 me dit Platon ne pas mesler vn feu
 avec vn autre; Il ne faut pas la nourrir
 de viandes delicates, de peur que l'e-
 sprit ne s'enfle, à mesure que le corps
 se fortifie; il faut l'exercer par vn
 trauail moderé, qui diminuë sa cha-
 leur sans l'estoufer, & qui conuertisse
 toute sa ferueur en escume: Les diuer-
 siffemens mesme luy seront vtils,
 pourueu qu'ils ne soient pas excessifs,
 & les plaisirs innocens adouciront sa
 fureur, s'ils sont moderez: Mais quand
 elle est plus estrangere que naturelle,
 & qu'elle vient ou des maladies, qui
 ont alteré nostre temperament, ou des
 veilles indiscrettes, qui l'ont eschaufé,
 ou des débauches, qui l'ont desseché,
 ou de ces autres desordres qui blessent
 ensem-

*aperire
 penetrare
 cordis,
 quam ad-
 mittere
 non facile
 recessu-
 ram, &
 peruentu-
 ram de
 surculo ad
 trabem.
 August.
 Epistola
 ad Pro-
 futur.*

*Plato ve-
 tat igne
 ignem
 excitari.
 Senec. 2.
 de ira,
 cap. 11.*

ensemble l'ame & le corps, il ne sera pas bien difficile de chasser vn ennemy, qui n'a point d'intelligence dans la place, & qui ne s'entretient dans nostre cœur, que par nostre lascheté.

Volo vos irasci ut non peccetis, quibus habetis irasci nisi vobis? quid est enim homo poenitens nisi sibi iratus homo? August. homil. 4. ex 50.

Mais sans chercher tant de remèdes, nous pouuons vser de la Cholere contre nous-mesme avec assurance, & permettre à cette Passion de punir les crimes, dont nous sommes les seuls coupables: L'amour propre empeschera bien son excez, & sans consulter tant de Maistres, le soin que nous auons de nous conseruer, nous deffendra bien de la violence de cette Passion: C'est contre nous, qu'il est raisonnable de l'exercer, puis que tant de iustes motifs nous y conuient, c'est de sa fureur qu'il nous faut seruir, pour satisfaire à Iesus-Christ, qui nous demande la reparation de ses iniures, & la vengeance de sa mort; C'est dans la Penitence que nous la pouuons employer legitimement, sans craindre que son excez nous face perdre la douceur, ou que sa violence nous face oublier la Charité: car il semble que cette vertu qui punit le crime, ne soit qu'une Cholere adoucie, & que le Penitent qui se fait la guerre, ne soit qu'un homme irrité;

L'amour

L'amour
venge
sans en
les loi.
peut e
tesmo
offens
arrest
mesm
fense
Dieu
peche
cusan
se dél
& se p

L'amour & la douleur l'animent à la vengeance, il ne peut voir ses pechez sans esmotion, & croit que sans violer les loix de la Nature ny de la Grace, il peut estre son Iuge & sa Partie, son tesmoin & son bourreau, & que sans offenser la Iustice, il peut executer les arrests qu'il a prononcez contre luy-mesme : Heureuse Cholere, qui n'offense que l'homme pour appaiser Dieu, qui par ses larmes efface ses pechez, qui se fait absoudre en s'accusant, & qui par de legeres peines, se déliure des supplices des Demons, & se prepare la felicité des Anges.

X SIXIES.